

PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2025 ET BILAN DES RÉALISATIONS 2023-2024

MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION 2024-2025

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE



Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Quebec.ca. Les demandes d'information, les commentaires et les suggestions concernant le présent plan d'action ou les services offerts par le Ministère aux personnes handicapées peuvent être adressés par courriel à ressources.humaines@economie.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone : 418 691-5698, poste 5987
Sans frais : 1 888 680-1884, poste 5987
Site Web : Quebec.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	4
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	5
PLAN D’ACTION 2022-2025 (MISE À JOUR 2024-2025)	7
VOLET 1 – ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES ET DES LIEUX DE TRAVAIL	7
VOLET 2 – ACCESSIBILITÉ DE L’INFORMATION, DES DOCUMENTS ET DES SERVICES.....	9
VOLET 3 – EMBAUCHE, ACCUEIL ET INTÉGRATION	10
VOLET 4 – INFORMATION ET SENSIBILISATION.....	12
BILAN DES RÉALISATIONS 2023-2024	13
VOLET 1 – ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES.....	13
VOLET 2 – ACCESSIBILITÉ DE L’INFORMATION, DES DOCUMENTS ET DES SERVICES.....	17
VOLET 3 – EMBAUCHE, ACCUEIL ET INTÉGRATION	18
VOLET 4 – INFORMATION ET SENSIBILISATION.....	21
MISE EN ŒUVRE	22
APPROBATION ET DIFFUSION	22

INTRODUCTION¹

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie présente, en conformité avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E 20.1) (ci-après « la Loi »), son Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2022-2025 ainsi que son bilan des réalisations 2023-2024.

En effet, la Loi prévoit, à l'article 61.1, que les ministères et les organismes publics employant 50 personnes ou plus produisent et rendent public un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Dans ce contexte, le Ministère contribue à la participation sociale et professionnelle des personnes handicapées en adoptant un plan d'action, ce qui permet d'assurer une meilleure harmonisation et une plus grande consolidation de ses actions, et ce, en concordance avec la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

Ainsi, le Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2022-2025 définit les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités relevant des attributions du Ministère. Il décrit aussi les mesures qui seront mises en œuvre pour réduire ces obstacles ainsi que pour favoriser la participation des personnes handicapées à l'activité économique du Québec. Quant au bilan des réalisations 2023-2024 qui est inclus dans le présent rapport, celui-ci détaille les mesures qui ont été réalisées pendant la période visée.

Afin de favoriser une compréhension commune du terme *personne handicapée*, le Ministère emploie la définition retenue dans l'article 1 de la Loi : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. » Ce qui caractérise une personne handicapée est donc la gravité et la persistance dans le temps de son incapacité ainsi que les risques de rencontrer des obstacles dans son quotidien. L'incapacité peut être motrice, intellectuelle, visuelle, auditive, associée à la parole ou au langage, ou encore, liée à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale.

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique-cadre en matière de télétravail, les milieux de travail se transforment et les actions ministérielles à l'égard des personnes handicapées doivent tenir compte de cette nouvelle réalité.

COMITÉ SUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le mandat du Comité sur l'intégration des personnes handicapées consiste à soutenir les autorités du Ministère dans l'exercice de leurs responsabilités découlant de la mise en œuvre de la Loi. Plus précisément, il a le mandat d'élaborer, de faire approuver, de publier et de mettre en œuvre le plan d'action ministériel, et d'en assurer le suivi annuel. Le comité comprend des représentants de différents secteurs du Ministère, notamment un membre du personnel représentant les personnes handicapées afin de bien identifier les obstacles à leur intégration et de s'assurer que les mesures proposées sont conformes aux besoins exprimés.

Les membres du comité qui ont participé à l'élaboration du plan d'action 2022-2025 sont les suivants :

- M^{me} Geneviève Bergeron, Direction générale de la performance et des affaires institutionnelles;
- M^{me} Sophie Blanchard, Secteur de la science et de l'innovation;
- M^{me} Julie Garneau, Direction des ressources matérielles et de la gestion documentaire;
- M^{me} Sandra Beaulieu, Secteur des industries stratégiques et des projets économiques majeurs;
- M^{me} Jessie Nadeau, Direction des ressources humaines.

¹ La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est employée que dans le but d'alléger la présentation du texte et d'en faciliter la compréhension.

ACRONYMES UTILISÉS DANS LE DOCUMENT

MEIE : ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

DRMGD : direction des ressources matérielles et de la gestion documentaire

DRH : direction des ressources humaines

CSPH : coordonnatrice des services aux personnes handicapées

DCOM : direction des communications

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie emploie près de 630 employés au 31 mars 2024. La plupart des employés sont situés à Québec et à Montréal, mais il compte également six directions territoriales sur l'ensemble du territoire québécois.

Mission

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

Vision

Être un partenaire reconnu pour son expertise unique ainsi que pour la pertinence et l'efficacité de ses interventions pour la réussite des entreprises, réalisées en synergie avec les différents acteurs concernés.

Valeurs

-  La collaboration : entre nous et avec nos partenaires.
-  La créativité : pour trouver des solutions et innover.
-  L'engagement : dans notre travail et à l'égard de nos clientèles.
- La proactivité : pour relever les défis et nous dépasser.

Mandats

Le Ministère agit comme le porteur des grandes orientations économiques stratégiques du gouvernement et est l'interlocuteur principal auprès de tous les organismes à vocation économique au Québec.

Plus précisément, le mandat du Ministère est :

- d'élaborer des orientations et des objectifs de développement économique;
- de déterminer les secteurs économiques prioritaires;
- d'offrir une expertise sectorielle et financière de pointe ainsi que de collaborer avec Investissement Québec pour le soutien aux projets économiques les plus stratégiques pour le Québec;
- de conseiller le ministre, le gouvernement, les ministères et les organismes en matière d'économie et d'innovation.

Nos équipes conçoivent des stratégies, des plans d'action et les cadres normatifs des programmes de financement et en assurent le suivi, en plus de soutenir les écosystèmes économiques régionaux, en collaboration avec Investissement Québec.

Services

Les services du Ministère concernent principalement :

- l'accompagnement-conseil;
- la formation;
- le maillage et le réseautage;
- l'aide financière;
- l'administration des lois;
- les représentations du Québec, hors Québec ainsi que les ministères à vocation économique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant des ministres, les ministères et organismes du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral.

Clientèles et partenaires

La clientèle du Ministère comprend principalement les entrepreneurs et les entreprises de même que des partenaires des milieux économique, énergétique, social, culturel, technologique et de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, les clientèles et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers.

Organisations administratives

Le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dirige l'administration du Ministère. Quatre unités administratives relèvent directement de sa responsabilité :

- Bureau du sous-ministre et Secrétariat général;
- Direction de l'audit interne;
- Direction générale de l'administration;
- Direction générale de la performance et des affaires institutionnelles.

Afin d'accomplir sa mission, le Ministère compte cinq secteurs d'affaires :

- Politiques économiques et affaires extérieures;
- Industries stratégiques et projets économiques majeurs;
- Développement économique régional et entrepreneuriat;
- Science et innovation;
- Énergie.

Deux directions offrent des services spécialisés et relèvent d'autres organisations :

- Direction des affaires juridiques, relevant du ministère de la Justice;
- Direction des communications, relevant du ministère du Conseil exécutif.

Les informations plus détaillées concernant le Ministère sont disponibles sur le site Quebec.ca.

PLAN D'ACTION 2022-2025 (MISE À JOUR 2024-2025)



VOLET 1 – ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES ET DES LIEUX DE TRAVAIL

OBSTACLE

Les différents bâtiments occupés par le Ministère, l'environnement de travail ainsi que les postes de travail peuvent comporter des obstacles et s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

OBJECTIF

Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel, ainsi qu'aux visiteurs handicapés.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Prendre rapidement en charge toute demande d'amélioration visant à faciliter l'accessibilité aux locaux du Ministère.	DRMGD	Nombre de demandes reçues Nombre de demandes ayant reçu une réponse	En continu
Adapter, sur demande, les postes de travail au bureau des employés handicapés et mettre à leur disposition des équipements et des outils de travail adaptés à leurs besoins à la suite d'une évaluation ergonomique.	DRH et DRMGD	Nombre de demandes reçues pour l'évaluation ergonomique Nombre de demandes ayant reçu une réponse	En continu
Améliorer le Portail-services de l'intranet afin de faciliter les demandes d'équipements et d'outils de travail adaptés aux besoins des personnes handicapées.	DRH et DRMGD	Portail adapté Intranet bonifié	Hiver 2025
S'assurer que les installations techniques mises en place pour permettre l'accès aux personnes handicapées sont régulièrement inspectées, conformément aux règlements et aux notifications techniques.	DRMGD	Nombre d'inspections réalisées Nombre de problèmes décelés Nombre de problèmes résolus	En continu
En lien avec le projet de transformation du milieu de travail, prévoir et adapter les espaces de bureaux pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles.	DRMGD	Types d'adaptation	En continuité du projet de transformation du milieu de travail.

OBSTACLE

Il n'existe pas une prise en compte systématique des possibilités d'approvisionnement offertes par l'Office lors de l'achat de biens et de services, ainsi que lors de la réalisation de projets de réaménagement.

OBJECTIF

S'assurer de considérer systématiquement les critères d'approvisionnement accessible lors de l'achat de biens et de services, ainsi que lors de projets de réaménagement.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Promouvoir le guide d'accompagnement <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> , produit par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), auprès des responsables de l'approvisionnement en biens et services, et du responsable du service de l'évaluation ergonomique des postes.	CSPH	Envoi du guide aux responsables de l'approvisionnement en biens et services une fois par année. Les services impliqués sont : <ul style="list-style-type: none">• l'ergonomie;• l'accueil et l'intégration;• les achats et l'approvisionnement.	Hiver 2025

OBSTACLE

Les mesures d'urgence, notamment celles concernant les personnes handicapées, sont méconnues.

OBJECTIF

S'assurer que les personnes handicapées qui se sont déclarées ainsi que leurs accompagnateurs sont informés de la procédure des mesures d'urgence.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Mettre à jour les mesures d'urgence et les diffuser à l'ensemble du personnel en veillant à sensibiliser tout particulièrement les personnes handicapées ou à mobilité réduite ainsi que leurs accompagnateurs.	DRMGD	Mesures d'urgence ministérielles mises à jour. Identification des accompagnateurs. Moyens de diffusion retenus (manchette, intranet, affiches). Date de diffusion.	En continu



VOLET 2 – ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION, DES DOCUMENTS ET DES SERVICES

OBSTACLE

Les personnes handicapées ont de la difficulté à accéder à des informations, à des documents et à des services adaptés à leurs incapacités.

OBJECTIF

Faciliter l'accès des personnes handicapées aux informations et aux documents produits, ainsi qu'aux services offerts par le Ministère.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Répondre efficacement aux demandes et aux plaintes formulées concernant l'accessibilité du Web, des documents et des services du Ministère.	DCOM	Nombre de demandes et de plaintes reçues. Nombre de demandes et de plaintes ayant reçu une réponse. Mesures réalisées pour rendre accessibles les informations et les documents publiés par le Ministère.	En continu
Assurer un service <i>ad hoc</i> aux personnes qui demandent la production de documents du Ministère en version accessible.	DCOM	Nombre de demandes reçues concernant la production d'un document en version accessible. Nombre de demandes ayant reçu une réponse concernant la production d'un document en version accessible.	En continu
Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux et effectuer une veille continue du site Web et de l'intranet du Ministère.	DCOM	Conformité du site Web et de l'intranet du Ministère aux standards gouvernementaux en matière d'accessibilité des contenus Web.	En continu



VOLET 3 – EMBAUCHE, ACCUEIL ET INTÉGRATION

OBSTACLE

Favoriser l'embauche des personnes handicapées au sein de l'effectif du Ministère.

OBJECTIF

Atteindre l'objectif gouvernemental.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Référer en priorité, lorsque possible, les candidatures des personnes handicapées correspondant à l'emploi à pourvoir.	DRH	Nombre de personnes handicapées embauchées (tous statuts confondus). Taux de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif permanent du Ministère.	En continu
Lors de l'envoi des candidatures, sensibiliser les gestionnaires à l'importance de considérer toutes celles qui répondent aux exigences de l'emploi, à compétences égales, dont les personnes handicapées.	DRH	Mention inscrite sur le tableau de suivi des candidatures.	En continu
Soutenir les gestionnaires afin d'adapter les moyens d'évaluation aux limitations fonctionnelles des personnes handicapées qui participent aux processus de dotation.	DRH	Nombre total de demandes. Nombre d'adaptations réalisées.	En continu

OBSTACLE

Les personnes handicapées peuvent rencontrer des difficultés d'intégration dans leur nouvel emploi.

OBJECTIF

Favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein du Ministère en offrant du soutien aux employés et aux gestionnaires concernés

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
<p>Soutenir et outiller les gestionnaires lors de l'accueil et de l'intégration des personnes handicapées.</p> <p>Créer dans l'intranet, dans la section Gestionnaire, une section Mieux accueillir les personnes handicapées. Fournir un lien vers le site Web de l'OPHQ et y déposer des outils concernant l'accueil et l'intégration des personnes handicapées.</p> <p>Soutenir les gestionnaires dans l'élaboration d'un plan personnalisé d'intégration pour la personne handicapée nouvellement embauchée.</p>	DRH	<p>Date de la mise à jour des outils.</p> <p>Nombre de gestionnaires ayant bénéficié d'un accompagnement.</p>	<p>Hiver 2025</p> <p>En continu</p>
<p>Informar les différentes personnes ayant les compétences requises pour soutenir le nouvel employé afin qu'elles puissent lui offrir des outils adaptés.</p>	DRH et DRMGD	<p>Nombre de personnes handicapées contactées afin de connaître leurs besoins.</p>	<p>En continu</p>



VOLET 4 – INFORMATION ET SENSIBILISATION

OBSTACLE

La réalité des personnes handicapées, leurs besoins et les enjeux qu’elles vivent sont méconnus, de même que les mesures favorisant leur intégration.

OBJECTIF

Informier et sensibiliser le personnel du Ministère et les entreprises sur la réalité des personnes handicapées.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Diffuser et rendre accessibles, par le biais du site Web et de l’intranet, la mise à jour du Plan d’action ministériel à l’égard des personnes handicapées 2022-2025 ainsi que le bilan des réalisations 2023-2024.	DRH	Accessibilité du plan d’action. Diffusion de la mise à jour du plan d’action. Diffusion du bilan des réalisations 2023-2024.	Été 2024 Été 2024
Sensibiliser, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, l’ensemble du personnel à l’importance d’intégrer à part entière les personnes handicapées au sein de l’organisation et de la société québécoise.	DRH	Nombre d’activités de sensibilisation réalisées.	Annuellement, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées.
Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées.	CSPH	Nombre d’activités de promotion réalisées.	Annuellement, en décembre.
Plan d’action à l’égard des personnes handicapées :			
Élaborer un sondage à l’intention des personnes handicapées du Ministère afin de cerner leurs enjeux et de recueillir leurs propositions pour contrer les obstacles.	DRH et DCOM	Sondage transmis aux personnes handicapées.	Hiver 2025
Analyser les résultats du sondage pour améliorer les façons de faire et revoir les nouvelles mesures dans le plan d’action.	DRH	Cueillette de données.	Hiver 2025
Poursuivre les travaux du comité de suivi de la mise en œuvre du Plan d’action à l’égard des personnes handicapées / Intégrer des personnes handicapées de l’organisation dans le comité ou en mode consultation.	CSPH	Nombre de rencontres du comité : minimum deux rencontres par année.	En continu

BILAN DES RÉALISATIONS 2023-2024

VOLET 1 – ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES

OBSTACLE

Les différents bâtiments occupés par le Ministère, l’environnement de travail ainsi que les postes de travail peuvent comporter des obstacles et s’avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

MESURES PROPOSÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Prendre rapidement en charge toute demande d’amélioration visant à faciliter l’accessibilité aux locaux du Ministère.	Nombre de demandes reçues Nombre de demandes ayant reçu une réponse	En continu	Aucune demande n’a été reçue. Nous avons procédé à l’installation d’un ouvre-porte automatique sur une nouvelle porte au 2 ^e étage du 710, place D’Youville à Québec.
Adapter, sur demande, les postes de travail au bureau des employés handicapés et mettre à leur disposition des équipements et des outils de travail adaptés à leurs besoins à la suite d’une évaluation ergonomique.	Nombre de demandes reçues Nombre de demandes ayant reçu une réponse	En continu	Le poste de travail d’une personne handicapée a été modifié et adapté afin d’améliorer son accessibilité et son efficacité dans l’exercice de ses tâches.
Améliorer le Portail-services de l’intranet afin de faciliter les demandes d’équipements et d’outils de travail adaptés aux besoins des personnes handicapées.	Portail adapté Intranet bonifié	Hiver 2024	La réalisation de cette mesure est en suspens (reportée à l’hiver 2025).
S’assurer que les installations techniques mises en place pour permettre l’accès aux personnes handicapées sont régulièrement inspectées, conformément aux règlements et aux notifications techniques.	Nombre d’inspections réalisées Nombre de problèmes décelés Nombre de problèmes résolus	En continu	Aucune inspection n’a été réalisée – cependant, deux problèmes ont été signalés et résolus.
En lien avec le projet de transformation du milieu de travail, prévoir et adapter les espaces de bureaux pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles.	Types d’adaptation	En continuité du projet de transformation du milieu de travail.	Voir note ci-après ¹ .

1. Note

- Dégagement entre les postes en aire ouverte ajusté pour assurer une voie de circulation de 915 mm entre les utilisateurs.
- Aire de manœuvre de 1 500 mm possible dans 2 des 3 types de cabines insonorisées, ainsi qu'une largeur libre de 900 mm (800 mm minimum) pour l'ouverture de la porte.
- En tout, 93 % des postes de travail aménagés au 2^e et au 3^e étage sont composés d'une surface de travail continue, ajustable en hauteur par un mécanisme électrique. La largeur est d'au moins 1 220 mm et le dégagement en dessous peut facilement être ajusté à au moins 685 mm en hauteur.
- La quasi-totalité des surfaces de travail et utilitaires (tables de salle de réunion et de repos) sont à une hauteur de 737 mm, avec un dégagement minimal en dessous de 685 mm, pour permettre une utilisation avec un fauteuil roulant.
- L'ajustement des surfaces de travail et des écrans ne requiert pas d'effort physique considérable de la part de l'utilisateur.
- Des espaces de bureaux peuvent nécessiter des ajustements particuliers en fonction des différents handicaps ou sous recommandations médicales.

OBSTACLE

Il n'existe pas une prise en compte systématique des possibilités d'approvisionnement offertes par l'Office lors de l'achat de biens et de services, ainsi que lors de la réalisation de projets de réaménagement.

MESURES PROPOSÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Promouvoir le guide d'accompagnement <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> , produit par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), auprès des responsables de l'approvisionnement en biens et services, et du responsable du service de l'évaluation ergonomique des postes.	Date d'envoi du guide aux responsables de l'approvisionnement en biens et services. Les services impliqués sont : <ul style="list-style-type: none">• l'ergonomie;• l'accueil et l'intégration;• les achats et l'approvisionnement.	Annuellement	Le guide a été transmis en mars 2024 à la responsable de l'approvisionnement du Ministère, laquelle fait le lien avec les services impliqués.

OBSTACLE

Les mesures d'urgence, notamment celles concernant les personnes handicapées, sont méconnues.

MESURES PROPOSÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Dans un nouveau contexte de travail hybride et dans le cadre de l'intégration du Secteur de l'énergie, mettre à jour les mesures d'urgence et les diffuser à l'ensemble du personnel en veillant à sensibiliser tout particulièrement les personnes handicapées ou à mobilité réduite ainsi que leurs accompagnateurs.	Mesures d'urgence ministérielles mises à jour. Identification des accompagnateurs. Moyens de diffusion retenus (manchette, intranet, affiches). Date de diffusion.	Automne 2023	À l'automne, les mises à jour suivantes ont été réalisées : <ul style="list-style-type: none">• le plan des mesures d'urgence;• la liste des personnes handicapées et des accompagnateurs;• l'affiche des mesures d'urgence. Le plan des mesures d'urgence a été diffusé dans l'intranet en octobre 2023 et une section concernant les personnes à mobilité réduite a été ajoutée. Les affiches des mesures d'urgence sont disposées à tous les étages, près du plan d'évacuation.

MESURES PROPOSÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Offrir, aux personnes handicapées ayant besoin d'un accompagnement ainsi qu'aux accompagnateurs identifiés, une séance d'information à propos de la procédure à suivre dans le cadre d'une situation d'urgence.	Date de la séance d'information.	Automne 2023	Lors de la mise à jour de la liste des personnes ayant besoin d'un accompagnement, soit annuellement et au moment de nouvelles arrivées, la procédure est rappelée aux personnes handicapées ainsi qu'aux accompagnateurs identifiés.

VOLET 2 – ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION, DES DOCUMENTS ET DES SERVICES

OBSTACLE

Les personnes handicapées ont de la difficulté à accéder à des informations, à des documents et à des services adaptés à leurs incapacités.

MESURES PROPOSÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Répondre efficacement aux demandes et aux plaintes formulées concernant l'accessibilité du Web, des documents et des services du Ministère.	<p>Nombre de demandes et de plaintes reçues.</p> <p>Nombre de demandes et de plaintes ayant reçu une réponse.</p> <p>Mesures réalisées pour rendre accessibles les informations et les documents publiés par le Ministère.</p>	En continu	<p>Aucune demande ou plainte relative à l'accessibilité n'a été émise à partir du site Web, où il est possible de faire appel à un service d'assistance (dans la page Accessibilité). Un lien vers cette page est offert dans toutes celles qui ont un formulaire PDF dynamique.</p> <p>Lorsque la DCOM confie la réalisation d'un document téléchargeable à une firme externe, le respect des standards d'accessibilité est inscrit au devis. Les documents conçus par la DCOM font aussi l'objet d'une version accessible.</p> <p>Pour les documents qui ne respectent pas les standards sur l'accessibilité, un avis est joint pour offrir un service d'assistance.</p>
Assurer un service <i>ad hoc</i> aux personnes qui demandent la production de documents du Ministère en version accessible.	<p>Nombre de demandes reçues concernant la production d'un document en version accessible.</p> <p>Nombre de demandes ayant reçu une réponse concernant la production d'un document en version accessible.</p>	En continu	<p>Aucune</p> <p>Aucune</p>
Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux et effectuer une veille continue du site Web et de l'intranet du Ministère.	Conformité du site Web et de l'intranet du Ministère aux standards gouvernementaux en matière d'accessibilité des contenus Web.	En continu	Le site Web respecte, à quelques exceptions près, les standards du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) sur l'accessibilité du Web. C'est aussi le cas pour l'intranet, sauf pour les documents PDF et Word, notamment.

VOLET 3 – EMBAUCHE, ACCUEIL ET INTÉGRATION

OBSTACLE

Le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du Ministère est de 1,57 % en date du 31 mars 2021, alors que la cible gouvernementale est de 2 %.

MESURES PROPOSÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Référer en priorité, lorsque possible, les candidatures des personnes handicapées correspondant à l'emploi à pourvoir.	<p>Nombre de personnes handicapées embauchées (tous statuts confondus).</p> <p>Taux de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif permanent du Ministère.</p>	En continu	<p>Il y a eu sept embauches au cours de l'année 2023-2024 : deux employés permanents, trois étudiants et deux stagiaires.</p> <p>Au 31 mars 2024, le taux de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif permanent du Ministère était de 2 %.</p>
Lors de l'envoi des candidatures, sensibiliser les gestionnaires à l'importance de considérer toutes les candidatures qui répondent aux exigences de l'emploi, à compétences égales, dont les personnes handicapées.	Ajouter l'information concernant les objectifs à atteindre au tableau de suivi.	En continu	Dans le cadre de tous les processus de dotation tenus afin de pourvoir des postes vacants, une mention a été ajoutée au tableau de suivi des candidatures dans le but de sensibiliser les gestionnaires à l'importance de considérer les candidatures des personnes handicapées en vue d'atteindre nos objectifs.
Soutenir les gestionnaires afin d'adapter les moyens d'évaluation aux limitations fonctionnelles des personnes handicapées qui participent aux processus de dotation.	<p>Nombre total de demandes.</p> <p>Nombre d'adaptations réalisées.</p>	En continu	Aucune demande n'a été formulée à cet effet.

MESURES PROPOSÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Informer et sensibiliser les conseillers en gestion des ressources humaines sur le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) afin qu'ils en fassent la promotion auprès des gestionnaires.	Nombre d'activités d'information et de sensibilisation réalisées.	Annuellement	Le nouveau Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 (PAÉE) du SCT ne prévoit plus le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Cette mesure est annulée.
Informer, par l'intermédiaire d'une note à l'ensemble des gestionnaires, de la possibilité d'accueillir un stagiaire dans le cadre du PDEIPH.	Date d'envoi de la note Ministérielle.	Annuellement.	Le nouveau Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 (PAÉE) ne prévoit plus le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Cette mesure est annulée.

OBSTACLE

Les personnes handicapées peuvent rencontrer des difficultés d'intégration dans leur nouvel emploi.

MESURES PROPOSÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
<p>Soutenir et outiller les gestionnaires lors de l'accueil et l'intégration des personnes handicapées :</p> <p>Créer dans l'intranet, à la section « gestionnaire », une section « Mieux accueillir les personnes handicapées »; donner un lien vers le site Web de l'OPHQ; et y déposer des outils concernant l'accueil et l'intégration des personnes handicapées.</p> <p>Soutenir les gestionnaires dans l'élaboration d'un plan personnalisé d'intégration pour la personne handicapée nouvellement embauchée.</p> <p>Informar les différentes expertises qui peuvent soutenir le nouvel employé dès son arrivée, afin qu'elles puissent prendre les mesures adéquates.</p>	<p>Nombre de gestionnaires ayant bénéficié d'un accompagnement.</p>	<p>En continu</p>	<p>À l'hiver 2024, la DRH a revu la section Accueil de l'intranet qui s'adresse tout particulièrement aux nouveaux employés. De plus, un sondage d'intégration est envoyé aux nouveaux employés, incluant les personnes handicapées, via la plateforme Amélio afin de connaître leur satisfaction quant à l'accueil.</p> <p>Aucune demande d'accompagnement (plan personnalisé) n'a été adressée à la DRH.</p>
<p>Fournir les outils adaptés aux besoins de l'employé embauché qui déclare un handicap.</p>	<p>Nombre de personnes handicapées contactées afin de connaître leurs besoins.</p>	<p>En continu</p>	<p>Aucun nouvel employé en situation de handicap n'a signalé un besoin particulier.</p> <p>Aucun poste de travail n'a dû être adapté à la suite de l'entrée en fonction des 7 nouvelles ressources.</p>

VOLET 4 – INFORMATION ET SENSIBILISATION

OBSTACLE

La réalité des personnes handicapées, leurs besoins et les enjeux qu’elles vivent sont méconnus, de même que les mesures favorisant leur intégration.

MESURES PROPOSÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Diffuser et rendre accessible, par le biais du site Web et de l’intranet, la mise à jour du Plan d’action ministériel à l’égard des personnes handicapées 2022-2025 ainsi que le bilan des réalisations.	Date de diffusion du plan d’action. Accessibilité du plan d’action.	Annuellement	Le 1 ^{er} décembre 2023, la mise à jour du plan d’action et le bilan 2022-2023 ont été publiés dans l’intranet et ont été publiés le 4 janvier 2024 sur le Web.
Sensibiliser, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, l’ensemble du personnel à l’importance d’intégrer à part entière les personnes handicapées au sein de l’organisation et de la société québécoise.	Nombre d’activités de sensibilisation réalisées.	Annuellement, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Manchette publiée le 5 juin 2023. <u>La Semaine québécoise des personnes handicapées se poursuit.</u>
Faire la promotion de la journée internationale des personnes handicapées.	Nombre d’activités de promotion réalisées.	Annuellement, en décembre.	Manchette publiée le 1 ^{er} décembre 2023. <u>Journée internationale des personnes handicapées.</u>
Plan d’action à l’égard des personnes handicapées : Créer un sondage pour les personnes handicapées afin de documenter leurs enjeux et de recueillir leurs propositions pour contrer les obstacles. Analyser les données et s’en inspirer pour créer de nouvelles mesures.	Sondage transmis aux personnes handicapées. Cueillette des données.	Hiver 2024 Automne 2024	Reportée à l’hiver 2025. Reportée à l’hiver 2025.

MESURES PROPOSÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre les travaux du comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées de l'organisation dans le comité ou en mode consultation.	Nombre de rencontres du comité, minimum deux rencontres par année	En continu	Aucune rencontre en 2023-2024.

MISE EN ŒUVRE

La production du présent plan d'action s'inscrit dans un processus continu et évolutif. Le Ministère s'engage à mettre en œuvre, sur un horizon de trois ans, les mesures qui y sont proposées ainsi qu'à présenter, annuellement, le bilan des réalisations faites dans le contexte de ce plan.

APPROBATION ET DIFFUSION

La mise à jour du Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2022-2025 ainsi que le bilan des réalisations ont été approuvés le 5 juillet 2024 par le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, M. Jonathan Gignac.

Comme le prévoit la Loi, ce plan d'action sera rendu public sur le site Web du Ministère et dans l'intranet ministériel.

Un exemplaire du plan d'action sera également envoyé à l'Office des personnes handicapées du Québec, qui le déposera sur son site Web.

